

RAPPORT SUR LES RECETTES ET LES DEPENSES RELATIVES AU FONDS D'AFFECTATION SPECIAL ET AUX CONTRIBUTIONS EXTERIEURES POUR 2023-2025



RAPPORT SUR LES RECETTES ET LES DEPENSES RELATIVES AU FONDS D'AFFECTATION SPECIAL ET AUX CONTRIBUTIONS EXTERIEURES POUR 2023-2025¹

REMARQUES GENERALES

Le budget 2020-2022 a été adopté par la Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS (Malte, 29 novembre - 2 décembre 2022) en vertu de la Résolution 8.2.

Les fonds disponibles pour la mise en œuvre de l'Accord se composent :

- 1) du Fonds d'Affection Spécial, alimenté par les contributions ordinaires des Parties,
- 2) des Fonds Externes, des Contributions Volontaires accordées par les Parties, ou du cofinancement par d'autres entités pour des activités liées à aux questions prioritaires de conservation ; et
- 3) les contributions en espèces et en nature fournies par Monaco dans le cadre de l'Accord de Siège

Le présent rapport donne un aperçu des recettes et des dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial pour 2023-2025, au 30 juin 2025. Les sources de revenus présentées comprennent le budget adopté pour 2023-2025, qui repose sur les contributions ordinaires des Parties et les contributions volontaires aimablement fournies par les Parties, ainsi que les cofinancements fournis par des entités qui ont développé conjointement avec l'ACCOBAMS des activités liées aux priorités de conservation.

Le tableau 3 présente la ventilation des dépenses. « *Budget adopté - Contributions ordinaires - et dépenses au 30 juin 2025* », parallèlement au budget adopté pour 2023-2025 et au budget constitué des montants restants des années précédentes.

Les informations relatives aux dépenses liées au Fond Additionnel de Conservation sont fournies dans le document ACCOBAMS-MOP9/2025/Doc17.

Le Secrétariat est reconnaissant du soutien apporté par les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres institutions à la mise en œuvre de l'Accord. Des remerciements tout particuliers sont adressés à la Principauté de Monaco pour ses contributions en espèces et en nature, ainsi qu'aux gouvernements italien et espagnol pour leurs contributions volontaires versées au cours de la période triennale 2023-2025.

_

¹ Au 30 juin 2025

I. CONTRIBUTIONS ORDINAIRES AU FONDS D'AFFECTION SPÉCIAL

Au cours de la période triennale 2023-2025, 24 Pays étaient Parties à l'Accord.

Des informations détaillées sur les contributions annuelles de chaque Pays figurent dans les Tableaux 1.a, 1.b et 1.c. Le récapitulatif correspondant des Contributions Ordinaires reçues et dues pour la période triennale est présenté dans le Tableau 2.

Tableau 1. Contributions ordinaires au Fonds d'Affectation Spécial reçues et dues pour 2023-2025, au 30 juin 2025 (en euros)

Tableau 1. a. Contributions Ordinaires relatives à 2023

Pays	Solde dû au 31/12/2022	Contributions 2023	Montants dus en 2023*	Montants reçus au 31/12/2023	Solde dû au 31/12/2023
	31/12/2022		2023	31/12/2023	31,12,2023
ALBANIE	2 304	2 304	4 608	0	4 608
ALGERIE	0	4 328	4 328	0	4 328
BULGARIE	0	2 304	2 304	2 304	0
CROATIE	0	2 661	2 661	2 661	0
CHYPRE	0	2 304	2 304	2 304	0
EGYPTE	0	4 086	4 086	4 086	0
FRANCE	0	66 712	66 712	66 712	0
GEORGIE	0	2 304	2 304	2 304	0
GRECE***	50 648	12 662	63 310	63 310	0
ITALIE	0	64 769	64 769	64 769	0
LIBAN	4 608	2 304	6 912	0	6 912
LIBYE	51 050	3 360	54 410	0	54 410
MALTE	0	2 304	2 304	2 304	0
MONTENEGRO	0	2 304	2 304	2 304	0
MAROC	0	2 304	2 304	2 304	0
MONACO	0	2 304	2 304	2 304	0
PORTUGAL**	0	10 538	10 538	31 614	-21 076
ROMANIE***	4 947	4 947	9 894	9 894	0
SLOVENIE**	0	2 304	2 304	6 912	-4 608
ESPAGNE	0	56 732	56 732	56 732	0
SYRIE	17 862	2 304	20 166	0	20 166
TUNISIE	0	2 304	2 304	2 304	0
TÜRKIYE	0	27 370	27 370	27 370	0
UKRAINE	2 769	2 769	5 538	0	5 538
TOTAL	134 188	288 582	422 770	352 492	70 278

^{*} Y compris les montants impayés des années précédentes.

^{**} La Slovénie et le Portugal ont versé leurs contributions pour 2023-2024-2025 en 2023.

^{***} La Grèce et la Roumanie ont versé leurs contributions impayées en 2023.

Tableau 1. b. Contributions Ordinaires relatives à 2024

Pays	Solde dû au 31/12/2023	Contributions 2024	Montants dus en 2024*	Montants reçus au 31/12/2024	Solde dû au 31/12/2024		
ALBANIE	4 608	2 304	6 912	0	6 912		
ALGERIE	4 328	4 328	8 656	8 656	0		
BULGARIE	0	2 304	2 304	2 304	0		
CROATIE	0	2 661	2 661	2 661	0		
CHYPRE	0	2 304	2 304	0	2 304		
EGYPTE	0	4 086	4 086	4 086	0		
FRANCE	0	66 712	66 712	66 712	0		
GEORGIE	0	2 304	2 304	2 304	0		
GRECE	0	12 662	12 662	12 662	0		
ITALIE	0	64 769	64 769	64 769	0		
LIBAN	6 912	2 304	9 216	0	9 216		
LIBYE	54 410	3 360	57 770	0	57 770		
MALTE	0	2 304	2 304	2 304	0		
MONTENEGRO	0	2 304	2 304	2 304	0		
MAROC	0	2 304	2 304	2 304	0		
MONACO	0	2 304	2 304	2 304	0		
PORTUGAL**	-21 076	10 538	-10 538	0	-10 538		
ROMANIE	0	4 947	4 947	4 947	0		
SLOVENIE**	-4 608	2 304	-2 304	0	-2 304		
ESPAGNE	0	56 732	56 732	56 732	0		
SYRIE	20 166	2 304	22 470	0	22 470		
TUNISIE	0	2 304	2 304	2 304	0		
TÜRKIYE	0	27 370	27 370	27 370	0		
UKRAINE	5 538	2 769	8 307	5 385,62	2 921		
TOTAL	70 278	288 582	358 860	270 109	88 752		

^{*} Y compris les montants impayés des années précédentes.

^{**} La Slovénie et le Portugal ont versé leurs contributions pour 2023-2024-2025 en 2023.

Tableau 1. c. Contributions Ordinaires relatives à 2025 (au 30 juin 2025)

Pays	Solde dû au 31/12/2024	Contributions 2025	Montants dus en 2025*	Montants reçus au 30/06/2025	Solde dû au 30/06/2025
ALBANIE	6 912	2 304	9 216		9 216
ALGERIE	0	4 328	4 328	4 328	0
BULGARIE	0	2 304	2 304	2 304	0
CROATIE	0	2 661	2 661		2 661
CHYPRE	2 304	2 304	4 608		4 608
EGYPTE	0	4 086	4 086		4 086
FRANCE	0	66 712	66 712		66 712
GEORGIE	0	2 304	2 304	2 304	0
GRECE	0	12 662	12 662	12 662	0
ITALIE	0	64 769	64 769	64 769	0
LIBAN	9 216	2 304	11 520		11 520
LIBYE	57 770	3 360	61 130		61 130
MALTE	0	2 304	2 304	2 304	0
MONTENEGRO	0	2 304	2 304	2 304	0
MAROC	0	2 304	2 304	2 288	16
MONACO	0	2 304	2 304	2 304	0
PORTUGAL**	-10 538	10 538	0		0
ROMANIE	0	4 947	4 947		4 947
SLOVENIE**	-2 304	2 304	0		0
ESPAGNE	0	56 732	56 732	56 732	0
SYRIE	22 470	2 304	24 774		24 774
TUNISIE	0	2 304	2 304	2 304	0
TÜRKIYE	0	27 370	27 370	27 370	0
UKRAINE	2 921	2 769	5 690	2 921	2 769
TOTAL	88 752	288 582	377 334	184 894	192 439

^{*} Y compris les montants impayés des années précédentes.

^{**} La Slovénie et le Portugal ont versé leurs contributions pour 2023-2024-2025 en 2023.

Tableau 2. Récapitulatif des Contributions Ordinaires liées à la période 2023-2025 et reçues durant cette période (en euros)

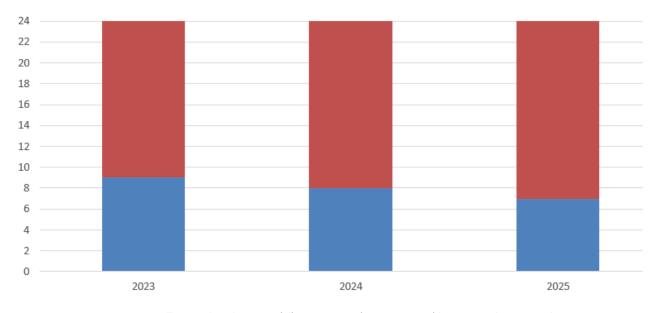
Solde dû au 31/12/2022	Contributions 2023	Montants dus en 2023*	Montants reçus en 2023	Solde dû au 31.12.23*
134 188	288 582	422 770	352 492	70 278
Solde dû au 31/12/2023	Contributions 2024	Montants dus en 2024*	Montants reçus en 2024	Solde dû au 31.12.24*
70 278,	288 582	358 860	270 108	88 752
Solde dû au 31/12/2024	Contributions 2025	Montants dus en 2025*	Montants reçus en 2025	Solde dû au 30.06.25*
88 752	288 582	377 333	184 894	192 439

^{*} Y compris les montants impayés des années précédentes.

Conformément à la Résolution 8.2 de l'ACCOBAMS, les Contributions Ordinaires doivent être versées au cours du premier trimestre de chaque année. Cependant, de nombreuses Contributions Ordinaires ont été versées plus tard, les paiements effectués au cours du 1^{er} trimestre de l'année variant comme suit :

- 1^{er} trimestre 2023: 9 Parties ont versé leur Contribution Ordinaire, soit 38 % des Parties à l'ACCOBAMS
- 1^{er} trimestre 2024 : 8 Parties ont versé leur Contribution Ordinaire, soit 33 % des Parties à l'ACCOBAMS
- 1^{er} trimestre 2025: 7 Parties ont versé leur Contribution Ordinaire, soit 29 % des Parties à l'ACCOBAMS

Nombre de Parties à l'ACCOBAMS ayant payé leurs Contributions Ordinaires au 1er trimestre



- Nombre de Parties à l'ACCOBAMS n'ayant pas payé leurs Contributions Ordinaires au 1er trimestre
- Nombre de Parties à l'ACCOBAMS ayant payé leurs Contributions Ordinaires au 1er trimestre

II. APERÇU DES RECETTES ET DES DÉPENSES RELATIVES AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIAL POUR 2023-2025

Le Fonds d'Affectation Spécial a été utilisé conformément au budget adopté pour 2023-2025 lors de la MOP8. Le total des dépenses par ligne budgétaire pour la période de trois ans, au 30 juin 2025, est présenté dans le tableau 3 cidessous. L'annexe 1 présente des informations détaillées sur les lignes budgétaires.

Tableau 3. Budget adopté - Contributions Ordinaires - et dépenses au 30 juin 2025

_	oudgétaires ion 8.2, Budget 2023-2025	Budget adopté 2023-2025	Budget révisé au 30 juin 2025*	Dépenses au 30 juin 2025	Solde au 30 juin 2025
Gestion	générale et soutien administratif	Α	В	С	D = B - C
Personi	nel administratif				
1101	Allocation de logement du Secrétaire Exécutif	36 000	36 000	30 000	6 000
1102	Chargé de programme et de projets 1**	150 000	104 798	104 798	0
1103	Chargé de programme et de projets 2	150 000	150 000	115 220	34 780
1104	Assistant comptable et programme (50%)	75 000	75 000	60 297	14 703
Assista	nce administrative				
1201	Traducteurs	3 000	3 378	0	3 378
1202	Expert-Comptable	6 000	8 249	3 756	4 493
1203	Assistance Extérieure**	9 000	54 204	40 150	14 054
1300	Frais bancaires	1 500	2 846	1 645	1 200
1400 Hospitalité		2 400	2 400	1 783	618
Soutie	n administratif				
1501	Unités de coordination	9 600	14 816	11 595	3 221
1502	Déplacement du Personnel du Secrétariat	39 400	45 413	42 573	2 840
Sous-to	tal Gestion générale et soutien administratif	481 900	497 103	411 816	85 287
Réunio	ns Institutionnelles				
2100	Réunion des Parties	61 000	63 316	7 269	56 047
2200	Comité Scientifique	49 000	71 032	64 944	6 088
2300	Bureau	25 000	26 683	25 773	910
2400	Réunions Représentants Nationaux	15 000	18 598	17 436	1 162
2500	Réunion du Comité de Suivi des Obligations	5 000	7 476	4 815	2 661
Sous-to	tal Réunions Institutionnelles	155 000	187 105	120 237	66 868
Soutien	aux Actions de Conservation				
52	Interactions hommes-cétacés / situations d'urgence	69 000	96 520	59 753	36 767
53	Habitats / Recherche et Suivi	56 400	138 698	73 516	65 181
54	Sensibilisation du public/Diffusion d'informations	101 500	128 564	128 448	116
Sous-to	tal Soutien aux Actions de Conservation	226 900	363 782	261 717	102 065
	TOTAL	863 800	1 047 990	793 771	254 220

^{*} Budget révisé = budget adopté + reliquats de 2020-2022 + remboursements spécifiques provenant de contributions volontaires ou de cofinancements

^{**} Au cours du BU17 (février 2025), le Bureau a invité le Secrétariat à transférer le budget disponible de la ligne budgétaire « Chargé de projet ACCOBAMS (1102) » vers la ligne budgétaire « Assistance externe (1203) », conformément au paragraphe 15 de l'Annexe 3 de la Résolution 8.2.

III. VUE D'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES FOURNIES PAR LES PARTIES

Tableau 4. a. Contributions volontaires reçues 2023-2025 au 30 juin 2025

Année	de (Pays)	Contribution	Utilisée pour (activités développées)			
		volontaire (euros)				
2023	Monaco	50 000	 Soutenir l'organisation de la Sixième Conférence sur la Conservation des Cétacés dans les Pays du Sud de la Méditerranée (CSMC6, 13-15 novembre 2023, Monastir, Tunisie), y compris un concours visant à sélectionner les meilleurs posters informatifs en rapport avec le champ d'action scientifique de l'ACCOBAMS (avec le cofinancement du SPA/RAC et de Malte). Promouvoir les actions de conservation des cétacés. Développer un nouveau module (cartographique et statistique) « Visi Zone » sur la plateforme NETCCOBAMS afin de surveiller tous les bateaux équipés d'un système AIS dans la ZMPV. 			
	Italie	30 000	 Contribuer à la réduction des collisions avec les navires dans les zones à haut risque – action proposée : surveiller/évaluer les zones à haut risque de collisions avec les navires (CCH) en Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente Soutenir les activités dans le cadre du projet SeaDetect « Marine automated DETECTion and anti-collision system with cetaceans » financé par EU-Life 			
		4 061	 Couvrir les frais de participation aux réunions du Comité Scientifique de 6 représentants régionaux au maximum provenant des pays éligibles 			
	Espagne	18 000	Soutenir le fonctionnement de MEDACES en 2023			
2024	Monaco	50 000	 Soutenir l'organisation d'un atelier conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS avec les marines nationales les 26 et 27 novembre 2024, à Toulon, en France. Soutenir le développement et le fonctionnement de la plateforme NETCCOBAMS. 			
	Italie	8 532	 Couvrir les frais de participation à la 16^e réunion du Comité Scientifique de 6 représentants régionaux des Pays éligibles 			
	Espagne	18 000	Soutenir le fonctionnement de MEDACES en 2024			

Tableau 4.b. Contributions Volontaires Non Dépensées reçues au cours des années précédentes et utilisées entre 2023 et 2025

Ct 2023			
Année	de (Pays)	Utilisée en (année)	Utilisée pour (activités développées)
2011	France	2024	Renouveler l'enregistrement de la marque HQWW® pour Monaco et l'Union européenne en mai 2024. Le renouvellement est valable pour une période de dix ans.
2018	Italie	2023 & 2024	 Soutenir partiellement la participation de 5 experts du Maroc, de Tunisie et du Monténégro au 16e atelier sur l'autopsie des mammifères marins (11-13 juillet 2023), organisé par le département de pathologie vétérinaire de l'Université de Liège (Belgique). Préparer un deuxième atelier afin de faire le point sur les activités mises en œuvre dans la région adriatique en matière de débris marins, dans le prolongement du premier atelier organisé en 2019, notamment en ce qui concerne les données

			 collectées sur les débris marins ingérés et les preuves d'enchevêtrement, et faciliter l'échange d'expériences entre les participants. Soutenir en partie l'atelier sur la surveillance des débris marins ingérés et les preuves d'enchevêtrement dans la zone ACCOBAMS, les 6 et 7 avril 2024, à Catane, en Italie.
2019	Italie	2023	 Organiser conjointement avec l'ASCOBANS un atelier sur les Débris Marins - Aspects Nouveaux et Émergents, le 15 avril 2023 à O Grove, en Galice, Espagne. L'objectif général de l'atelier était de mieux comprendre les effets des débris marins sur les cétacés, y compris la relation entre les débris marins ingérés et les produits chimiques toxiques, les agents pathogènes et les produits pharmaceutiques associés, afin de collecter des données dans le nord-ouest de la mer Méditerranée à l'aide de véhicules sous-marins et de surface autonomes; Contribuer à la construction d'un outil d'analyse de «
2020	Italie	2023 & 2024	 mégadonnées » par l'ACCOBAMS. Développer un projet de lignes directrices pour les meilleures pratiques lors de l'installation et pour la gestion des installations semi-fermées pour les espèces de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et développer un projet de modèle de passeport génétique pour les espèces de cétacés détenues en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS, en collaboration avec le Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les installations semi-fermées Mettre à jour les cours du module d'enseignement de 2012 Traduire en français les Meilleures Pratiques de l'ACCOBAMS sur la génétique des populations de cétacés Organiser un webinaire sur la collecte et l'analyse des données sur la génétique des populations de cétacés le 8 novembre 2023 Finaliser la revue bibliographique sur l'impact de la pollution chimique sur les cétacés et les Lignes Directrices sur les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés Soutenir les articles destinés à être publiés dans le numéro

IV. VUE D'ENSEMBLE DES COFINANCEMENTS

Tableau 5. Cofinancements reçus et utilisés au cours de la période 2023-2025, au 30 juin 2025

Année	de (organisation)/	Cofinancement	Utilisé pour (activités développées)
	projet	(euros)	
2023	PNUE/PAM		Évaluer la pollution sonore sous-marine en mer Méditerranée
		16 808 dans le cadre du rapport 2023 sur l'état de la qualité de la me	
			Méditerranée de la Convention de Barcelone
	Fondation MAVA /		Phase 2 du projet MedBycatch («Understanding Mediterranean
	Projet MedBycatch	37 152	multi-taxa bycatch of vulnerable species and testing mitigation
			following the GFCM Methodology for data collection »)

	Fondation MAVA /		Phase 2 du projet Déprédation («Mitigating dolphin depredation
	Projet Déprédation	31 819	in Mediterranean fisheries – Joining efforts to strengthen cetacean conservation and sustainable fisheries »)
	HCMR / Projet ABIOMED	14 712	Le projet ABIOMMED, financé par l'UE, a démarré en juillet 2021 et s'achèvera en décembre 2023. Le Secrétariat coordonne l'activité «Streamlining Descriptor's D1 selected criteria regarding mammal's species groups (small toothed cetaceans, deep diving toothed cetaceans and baleen whales) towards coordinated monitoring and assessment in the Mediterranean region».
	CIESM	507	Soutien des membres du Comité Scientifique lors de la 15 ^{ème} Réunion du Comité Scientifique
	CTN Naval Group / Projet QUIETSEAS	56 360	Finalisation du projet QUIETSEAS
2024	PNUE/PAM	2 729	Évaluer la pollution sonore sous-marine en mer Méditerranée dans le cadre du rapport 2023 sur l'état de la qualité de la mer Méditerranée de la Convention de Barcelone
	FAO / CGPM / Projet Maroc 101 270		Dans le cadre d'un projet visant à surveiller les activités et les mesures d'atténuation visant à réduire la mortalité des dauphins dans les filets de pêche à la senne coulissante dans la partie méditerranéenne du Maroc, mené par l'INRH au Maroc
	MareCamp/		Dans le cadre d'un projet FAO/CGPM visant à surveiller les
	FAO/CGPM projet en	3 240	activités et les mesures d'atténuation destinées à réduire la
	Sicile		prédation des dauphins dans les pêcheries artisanales
	Çukurova University/ FAO/CGPM projet en Türkiye	9 589	Dans le cadre d'un projet FAO/CGPM visant à « réduire et atténuer les captures accidentelles d'élasmobranches, de tortues marines et de toute autre espèce vulnérable (par exemple, les mammifères marins) par les chalutiers le long des côtes turques (GSA 24 – Nord de la mer du Levant) ».
	HCMR / Projet ABIOMED	22 780	Finalisation du projet ABIOMED
2025	UICN	2 347	Soutien des membres du Comité Scientifique lors de la 16 ^{ème} Réunion du Comité Scientifique
	CIESM	2 440	Soutien des membres du Comité Scientifique lors de la 16 ^{ème} Réunion du Comité Scientifique
	Çukurova		Finalisation d'un projet FAO/CGPM visant à réduire et atténuer
	University/		les captures accidentelles d'élasmobranches, de tortues
	FAO/CGPM projet en 6 022		marines et de toute autre espèce vulnérable (par exemple, les
	Türkiye		mammifères marins) par les chalutiers le long des côtes turques
			(GSA 24 – Nord de la mer du Levant).

VI. AUTRES REVENUS

Les montants restants provenant du remboursement de la TVA sur les opérations effectuées à Monaco et en France (2023-2025) s'élevaient à 28 216 € (au 30 juin 2025).

VII. FONDS SECURISES

Le paragraphe 20 de l'annexe 3 de la Résolution 8.2 prévoit la création d'un fonds sécurisé équivalent à 30 % du budget administratif. La ligne « fonds sécurisé » s'élève à 28 800 € au 30 juin 2025.

VIII. FLUX DE TRESORERIE (au 30.06.25)

Tableau 6. Flux de trésorerie

Compte bancaire du Fonds d'Affectation Spécial de l'ACCOBAMS	Euros
Reliquat des années précédentes + contributions ordinaires + contributions volontaires + cofinancements + autres revenus	474 426
Cash	130
TOTAL (au 30/06/2025)	474 556

IX. CONTRIBUTION DE MONACO EN TANT QUE PAYS HÔTE DE L'ACCOBAMS

Conformément à l'Annexe 1 - "Arrangements financiers entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS" de la Résolution 6.2 de l'ACCOBAMS sur l'Accord de Siège avec le Pays Hôte, la Principauté de Monaco fournit des contributions en espèces et en nature pour soutenir le fonctionnement du Secrétariat de l'ACCOBAMS.

Le soutien financier perçu par Monaco dans le cadre de l'Accord de Siège alimente un compte bancaire différent de l'ACCOBAMS et reste en dehors du champ d'application du Fonds d'Affectation Spécial, car il est lié à l'Accord de Siège en ce qui concerne le fonctionnement régulier du Secrétariat, y compris les frais de personnel.

Le budget de l'Accord de Siège pour la période triennale est convenu entre la Principauté de Monaco et le Secrétaire Exécutif et est soumis à la vérification et à la validation du contrôleur de gestion du Fonds.

La contribution en espèces fournie par la Principauté de Monaco est destinée à permettre le fonctionnement général du Secrétariat dont les locaux sont situés dans la Principauté, et à financer les salaires du Secrétaire Exécutif et de l'Assistant du Secrétaire Exécutif.

La contribution en nature fournie par la Principauté de Monaco est destinée à l'hébergement du Secrétariat à Monaco et à l'accueil de deux Chargés de Programme & de Projet travaillant au Secrétariat.

A titre d'information, le soutien fourni par le pays hôte est présenté dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7. Contributions en espèces et en nature fournies par Monaco dans le cadre de l'Accord de Siège

			Année	
Contribution	Frais généraux liés au fonctionnement du Secrétariat	2023	2024	2025
en espèces		30 716 €	28 837 €	34 800 €
	Frais de personnel du Secrétariat ²	191 723 €	182 160 €	183 574€
Total des contril	Total des contributions en espèces		216 600 €	218 374 €
Contribution	Coût des locaux du Secrétariat	3 118 €	12 647 €	12 757 €
en nature	Coût de deux appartements pour loger deux Chargés de	25 772 6	26.724.6	44426.6
	Programme et de Projet travaillant au Secrétariat	25 773 €	26 724 €	14 126 €
Total de la conti	ibution en nature	28 891 €	39 371 €	26 883 €
Contribution totale du Pays Hôte par an		242 491 €	255 971 €	245 257 €
Travaux de réno	vation dans les bureaux du Secrétariat	12 034 €		
TOTAL CONTRIE	BUTION FROM THE HOST COUNTRY		755 753 €	

² Salaires et charges sociales du Secrétaire Exécutif et de l'Assistant du Secrétaire Exécutif

Annexe 1 Note explicative sur les Lignes Budgétaires du Fonds d'Affectation Spécial

1. Gestion administrative générale

Ligne Budgétaire 1101 : Indemnité de logement du Secrétaire Exécutif

La rémunération du Secrétaire Exécutif se compose du salaire versé par le Pays Hôte et d'une indemnité complémentaire provenant du Fonds d'Affectation Spécial couvert par cette Ligne Budgétaire.

Lignes Budgétaires 1102, 1103 et 1104 : Chargés de Programme et de Projet et Comptable

Ces lignes budgétaires ont été utilisées pour couvrir les dépenses liées aux postes de Chargés de Programme et de Projet du Secrétariat de l'ACCOBAMS, notamment les salaires et les cotisations sociales.

Au cours du BU17 (février 2025), les membres du Bureau ont invité le Secrétariat à transférer le budget disponible de la ligne budgétaire « Chargé de Projet ACCOBAMS (1102) » - vacant en 2025 - vers la ligne budgétaire « Assistance externe (1203) », conformément au paragraphe 15 de l'Annexe 3 de la Résolution 8.2.

Ligne Budgétaire 1201 : Traducteurs

Les langues de travail des réunions de l'ACCOBAMS sont l'anglais et le français. Ce budget permettra la traduction des documents pour la 9ème Réunion des Parties.

Ligne Budgétaire 1202 : Censeur

Conformément à la Résolution 8.2 adoptée par les Parties, le budget est vérifié chaque année par un Censeur. Cette ligne budgétaire couvre les honoraires du Censeur pendant la période triennale.

Ligne Budgétaire 1203 : Assistance extérieure

Au cours du BU17 (février 2025), les membres du Bureau ont invité le Secrétariat à transférer le budget disponible de la ligne budgétaire « Chargé de Projet ACCOBAMS (1102) » - vacant en 2025 - vers la ligne budgétaire « Assistance extérieure (1203) », conformément au paragraphe 15 de l'Annexe 3 de la Résolution 8.2.

Au cours de la période triennale 2023-2025, les montants alloués à cette ligne budgétaire ont été principalement utilisés pour :

- les services fournis par des conseillers juridiques,
- la nomination d'un consultant chargé de la préparation de l'ASI-II et de sa planification en temps voulu pour l'été 2026,
- un consultant travaillant au développement du système DOI pour le site internet de l'ACCOBAMS.

Ligne Budgétaire 1300 : Frais bancaires

Ligne Budgétaire 1400 : Hospitalité

Ligne Budgétaire 1501 : Unité de Coordination Sous-Régionale

Cette ligne budgétaire est destinée à aider les Unités de Coordination Sous-Régionales à développer des activités liées aux objectifs de l'ACCOBAMS dans les deux sous-régions, et à participer aux réunions de l'ACCOBAMS.

Les dépenses liées aux activités avec les Unités de Coordination Sous-Régionales ont couvert :

- le soutien à l'organisation de la 33ème Conférence annuelle de l'ECS.
- la participation du représentant de l'Unité de Coordination Sous-Régionale de la mer Noire (Secrétariat Permanent de la Commission de la mer Noire) à la Quinzième Réunion du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.
- le soutien à l'organisation de la 34ème Conférence annuelle de l'ECS.
- la participation d'experts de la Méditerranée et de la mer Noire au 17e atelier sur la nécropsie des mammifères marins (juillet 2024), organisé par le département de pathologie vétérinaire de l'Université de Liège (Belgique)
- la participation du représentant de l'unité de Coordination Sous-Régionale de la Méditerranée (SPA/RAC) à la Seizième Réunion du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS et à la Sixième Réunion du Bureau Étendu.

Ligne Budgétaire 1502 : Déplacements du personnel du Secrétariat

Au cours du Triennat 2023-2025, le Secrétariat a participé à des réunions et à des ateliers afin (1) d'assurer la liaison avec d'autres Organisations et de renforcer les collaborations pour mettre en œuvre le programme de travail et (2) d'établir et de maintenir des contacts étroits avec les Parties et les d'autres pays riverains afin de les aider à mettre en œuvre le programme de travail.

Au cours de ces réunions, le Secrétariat a présenté les activités et l'Accord, distribué du matériel d'information, étudié les possibilités d'activités conjointes et de cofinancement, et collaboré avec les autorités compétentes sur les différents moyens nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de l'ACCOBAMS au niveau national.

Les principales réunions en présentiel ont nécessité la participation du Secrétariat de l'ACCOBAMS et du Président du Comité Scientifique à certaines réunions telles que la COP et le Conseil Scientifique de la CMS, les Réunions de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, telles que la Réunion des Points Focaux du SPA/RAC, le Groupe de Coordination de ECAP, les Points Focaux du PAM, la Conférence annuelle de l'ECS, la Conférence « Our Ocean », la 2nd Conférence de la Décennie de l'Océan.

2. Réunions Institutionnelles

Ligne Budgétaire 210 : Réunion des Parties

Le budget adopté pour cette ligne budgétaire était destiné à aider les Parties ayant besoin d'une aide financière et les experts à participer à la Neuvième Réunion des Parties (novembre 2025, Chypre), à préparer des documents de travail et à contribuer à l'organisation de la MOP9.

Ligne Budgétaire 220 : Comité Scientifique

Deux Réunions du Comité Scientifique ont eu lieu au cours de ce triennat :

- La 15^{ème} Réunion du Comité Scientifique a été organisée les 10 et 11 mai 2023 en Tunisie.
- La 16^{ème} Réunion du Comité Scientifique s'est tenue du 2 au 5 décembre 2024 à Barcelone, en Espagne.

De plus, le Président et le Vice-Président du Comité Scientifique ont assisté aux réunions pertinentes de l'ACCOBAMS (BU).

Ligne Budgétaire 2300 : Bureau

Les dépenses de cette ligne budgétaire ont couvert l'organisation de 4 Réunions du Bureau au cours du triennat 2023-2025 :

- La 15^{ème} Réunion du Bureau a été organisée en format hybride, à Monaco, les 22 et 23 novembre 2023.
- La 16^{ème} Réunion du Bureau a été organisée en ligne le 18 juin 2024, consacrée à l'examen de l'avancement du projet ASI-II.
- La 17^{ème} Réunion du Bureau a été organisée en format hybride, à Monaco, les 13 et 14 février 2025.
- La 6ème Réunion du Bureau a été organisée en format hybride, à Nice, en France, les 23 et 24 avril 2025.

Ligne Budgétaire 2400 : Réunion des Représentants Nationaux (anciennement appelée Ateliers Régionaux)

La 6^{ème} Réunion des Représentants Nationaux, accompagnée de réunions sous-régionales, a été organisée en juin 2024 afin d'élaborer le Programme de Travail 2026-2028 en identifiant les actions liées à la conservation des cétacés, conformément aux priorités nationales.

Elle a également servi au Comité de Recrutement pour recruter le nouveau Secrétaire Exécutif en octobre 2024.

Ligne Budgétaire 2500 : Réunion du Comité de Suivi des Obligations

Les dépenses de cette ligne budgétaire ont couvert l'organisation de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS, qui s'est tenue en format hybride à Nice, en France, les 2 et 3 septembre 2025.

3. Actions de Conservation

Ligne Budgétaire 52 : Interactions homme-cétacé / Situations d'urgence

La ligne budgétaire a été utilisée pour couvrir les activités suivantes :

 organisation d'un atelier du Groupe de Travail Conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les prises accidentelles (JBWG) lors de la Conférence annuelle de l'ECS à O Grove, en Espagne (17 avril 2023), intitulé « Current bycatch issues in European waters » et ouvert à tous les participants à la conférence.

- Soutenir les 4 Pays de l'ACCOBAMS (Espagne, France, Italie et Monaco) qui ont soumis une proposition de PSSA à l'OMI (acceptée en juillet 2023) : organisation d'un atelier lors de la Monaco Ocean Week 2023, sensibilisation des parties prenantes au Monaco Yacht Club en octobre 2023, et lors de la Réunion de la Convention de Barcelone, Événement en marge de l'ACCOBAMS « Speed up to slow down » pendant la Monaco Ocean Week le 21 mars 2024, Réunion de Coordination « The NW Mediterranean PSSA and its associated protective measures» qui s'est tenue au siège des Gardes-Côtes italiens, à Rome, le 9 septembre 2024.
- Participer à différentes réunions, notamment pour présenter les travaux réalisés conjointement avec le PNUE/PAM sur le bruit sous-marin (assessment of underwater noise pollution in the Mediterranean Sea as part of the 2023 Quality Status Report of the Barcelona Convention): UE Groupe Technique sur le Bruit Sous-Marin (TG-Noise), conférence SERENADE, OOSC.
- Promouvoir la mise en œuvre du Certificat « High Quality Whale Watching ® » pour les opérateurs : soutenir les sessions de formation pour les opérateurs, soutenir l'événement célébrant le 10e anniversaire du label High-Quality Whale Watching (HQWW®) avec la création d'une vidéo récapitulative spécifique, organiser un atelier « Améliorer les pratiques d'observation des baleines pour la conservation des cétacés : un atelier ACCOBAMS » lors de la Conférence annuelle de l'ECS à Ponta Delgada, aux Açores, du 12 au 16 mai 2025.

Ligne Budgétaire 53 : Habitat/ Recherche et surveillance

Le budget disponible au titre de cette ligne budgétaire a principalement servi à :

- Soutenir, conjointement avec une Contribution Volontaire italienne, la participation de 5 experts du Maroc, de Tunisie et du Monténégro au 16ème atelier sur la nécropsie des mammifères marins (11-13 juillet 2023), organisé par le Département de Pathologie Vétérinaire de l'Université de Liège (Belgique).
- soutenir l'initiative relative aux systèmes de télé-nécropsie approuvée par les Parties lors de la MOP8. Elle a démarré au Maroc début 2023 avec deux ateliers en ligne (les 3 et 11 avril 2023) et une formation conjointe ACCOBAMS/INRH sur la normalisation des méthodes d'intervention en cas d'échouage (Tanger, 18-19 septembre 2023)
- Utiliser la plateforme NETCCOBAMS comme outil de partage/consultation, en particulier pour les informations concernant la conservation des cétacés et les activités humaines.
- Soutenir l'organisation de deux ateliers CCH : un atelier hybride sur la redéfinition du processus CCH (Monaco, 18 mars 2024) et un atelier consécutif à la Conférence de l'ECS 2024 sur les données relatives aux activités humaines et la cartographie pour le processus CCH de l'ACCOBAMS (Catane, Italie, 8 avril 2024);
- Soutenir l'organisation d'un atelier intitulé « Advances in Marine Mammal Telemetry: Technologies, Analyses, Best Practices, and Future Perspectives Advances in Marine Mammal Telemetry: Technologies, Analyses, Best Practices, and Perspectives » lors de la 36e Conférence Annuelle de l'ECS qui a eu lieu à Ponta Delgada, aux Açores, du 12 au 16 mai 2025.
- Présenter le LTMP et d'autres initiatives de l'ACCOBAMS lors de l'OOSC et de l'UNOC3 à Nice, en France, en juin 2023.

Ligne Budgétaire 54 : : Sensibilisation du public / Diffusion des informations

La ligne budgétaire a été utilisée pour :

- Mettre en œuvre la Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS.
- Créer et diffuser du matériel de communication destiné à sensibiliser le public et à faire connaître les réunions auxquelles l'ACCOBAMS était représenté.
- Soutenir l'organisation d'un atelier intitulé « Cetacean Culture: Navigating Change in the ACCOBAMS Region and Beyond » - Atelier conjoint avec la CMS lors de la 36ème Conférence annuelle de l'ECS qui s'est tenue à Ponta Delgada, aux Açores, du 12 au 16 mai 2025